



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Tout le personnel du CSSRDN

EXPÉDITRICE : Marie-Claude Drouin, directrice adjointe, Service des ressources humaines

DATE : Le 1^{er} septembre 2022

OBJET : Mise à jour : Consignes – gestion des absences COVID-19

Bonjour,

La gestion de la Covid demeure présente dans nos milieux de travail. Malgré la fin de l'application des décrets, certaines consignes doivent continuer d'être respectées.

En ce début d'année scolaire, nous vous transmettons les documents « Arbre décisionnel » et « Critères d'exclusion et recommandations relatives au dépistage et à l'isolement ».

Les principales modifications comparativement à l'an passé portent notamment sur :

- L'usage de la banque maladie pour les cas d'absences Covid sans télétravail;
- Avoir un test négatif après 5 jours pour effectuer un retour au travail si non-vacciné;
- La période d'isolement d'un employé immunodéprimé (maintenant 10 jours).

Une révision des documents vous sera envoyée advenant d'autres changements significatifs.

En vous souhaitant une bonne année scolaire 2022-2023.

Merci de votre habituelle collaboration.

La directrice adjointe du Service des ressources humaines,



Marie-Claude Drouin

c.c. Syndicats

p.j. Arbre décisionnel
Critères d'exclusion et recommandations relatives au dépistage et à l'isolement